



BARÈME HONORAIRES Parlons Immo Le Lac de Créteil

Honoraires de transaction à charges vendeur*

Montants TTC (T.V.A. incluse à 20 %) calculés sur le montant de la transaction réalisée à la charge du vendeur
Applicables au 01/07/2023

Prix de vente	Honoraires Vendeur
De 0€ à 25 000€	10 %
De 25 000 à 50 000€	9 %
De 50 001€ à 75 000€	8,5 %
De 75 001€ à 100 000€	8 %
De 100 001 € à 150 000 €	7,5 %
De 150 001 € à 300 000 €	7 %
De 300 001 € à 500 000 €	6,5 %
Au-delà de 500 001 €	6 %

*Exception faite pour les biens issus d'une Succession, barème à la charge de l'acquéreur.

IMMEUBLES COMMERCIAUX ET TERRAINS À BATIR : 8 % TTC du montant de la vente à la charge vendeur

FONDS DE COMMERCE : 8 % TTC du montant de la vente à la charge vendeur

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Estimation : Dans le cadre d'une donation, d'une estimation bancaire sans signature de mandat (remise d'un rapport écrit) 50 € TTC

BARÈME HONORAIRES CHASSEUR IMMOBILIER Parlons Immo Le Lac de Créteil

Honoraires de transaction mandat de recherche

Montants TTC (T.V.A. incluse à 20 %) calculés sur le montant de la transaction réalisée
Applicables au 01/07/2023

Prix d'achat*	Honoraires Acquéreurs
De 0€ à 50 000€	10 %
De 50 000 à 100 000€	9 %
De 100 001€ à 200 000€	8 %
De 200 001€ à 300 000€	7 %
De 300 001 € à 500 000 €	6 %
De 500 001 € à 1 000 000 €	5 %
Au-delà de 1 000 001 €	4 %

IMMEUBLES COMMERCIAUX ET TERRAINS À BATIR : 8 % TTC* sur le prix d'achat net vendeur

*Les honoraires de nos chasseurs immobiliers ne s'appliquent que sur le prix d'achat net vendeur (hors frais de notaire et d'éventuels frais d'agence).



HONORAIRES DE LOCATION Parlons Immo Le Lac de Créteil

Applicables au 01/07/2023

Location de biens à usage d'habitation meublés et non meublés, soumis à la loi du 6 Juillet 1989

	Honoraires Bailleur TTC (dont TVA 20%)	Honoraires Locataire TTC (dont TVA 20%)
SERVICES	Visites, constitution du dossier, rédaction du bail, entremise et négociation.	Visites, constitution du dossier, rédaction du bail.
Zone très tendue	12€ /m ² habitable	12€ /m ² habitable
Zone tendue	10€ /m ² habitable	10€ /m ² habitable
Zone non tendue	8€ /m ² habitable	8€ /m ² habitable
SERVICES	Réalisation de l'état des lieux d'entrée	Réalisation de l'état des lieux d'entrée
Zone très tendue – Zone tendue – Zone non tendue	3€ /m ² habitable	3€ /m ² habitable

LOCAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS :

10 % TTC (dont TVA 20%) de la triennal hors charges à la charge du Preneur